

Inscription Pajemploi

Vous allez employer une assistante maternelle pour la 1ere fois ?

Une fois la perle rare choisie, l'[inscription à Pajemploi](#) est une étape très importante car elle vous permet de percevoir l'[aide assistante maternelle](#) Pajemploi !

Qu'est ce que Pajemploi (la PAJE) ?

C'est l'organisme, pour les enfants de moins de 6 ans, qui :

- vous verse les allocations « Libre Choix du Mode de garde », des aides financières pour vous aider à rémunérer votre assistante maternelle
- collecte auprès de la CAF directement le paiement des cotisations sociales (patronales et salariales) dues à l'URSSAF pour votre assmat

Procédure à suivre pour votre inscription à Pajemploi

Vous allez employer une assistante maternelle pour un enfant de moins de 6 ans.

Vous pouvez bénéficier du Complément de Libre Choix de Mode de Garde qui vous aidera à financer la garde de votre enfant !

Pour cela vous devez d'abord adhérer à Pajemploi :

- Complétez le formulaire de demande du Complément Libre Choix du Mode de Garde et envoyez le à votre CAF.
- En cas d'accord, la CAF transmettra votre dossier au centre PAJEMPLOI.
- PAJEMPLOI procède alors à votre immatriculation, vous attribue votre numéro SIRET d'employeur, et vous adresse un carnet Pajemploi « papier » .

Notre conseil : dès que vous recevez ce numéro SIRET, créez votre compte sur le [site Pajemploi](#) pour la télédéclaration. Puis faites toutes vos déclarations par Internet c'est plus simple. Dans ce cas, le carnet pajemploi est inutile.

Où obtenir le formulaire de demande du « Complément Libre Choix du Mode de Garde » ?

Vous pouvez soit :

- La faire en direct par Internet dans la rubrique Mon compte du site de la CAF si vous avez déjà déclaré la naissance à votre Caf ou si vous avez un enfant de moins de 6 ans
Munissez-vous de votre n° d'allocataire CAF et de votre code confidentiel : ils sont indispensables pour accéder à ce service.
-
- Soit télécharger le [formulaire de demande de complément de libre choix du mode de garde](#), l'imprimer et le renvoyer par courrier

Quand faire ma demande de Libre Choix du Mode de Garde ?

Au plus tard, dans les 8 jours qui suivent l'embauche de votre première assistante maternelle.

Mais vous pouvez envoyer votre demande avant l'embauche.

Si elle est acceptée, vos droits à cette allocation démarrent le 1er jour du mois de dépôt de cette demande.

Pour ma première déclaration mensuelle

Munissez vous du **Numéro de Sécurité Sociale** et du **nom de Jeune Fille de votre assmat** avant de faire votre première déclaration.

Attention à ne jamais dépasser le [Plafond PAJE](#), faute de quoi vous ne percevriez pas l'aide financière de Pajemploi

Comment faire pour continuer à bénéficier du Complément de Libre Choix de Mode de Garde en cas de changement d'assistante maternelle ?

Déclarez simplement à la fin du 1er mois de travail le salaire de votre nouvelle assistante maternelle.

Si vous avez un nouvel enfant

Il est inutile de refaire une demande de « Libre Choix du mode de garde » si vous avez un nouveau bébé. Il vous suffit de déclarer sa naissance à la CAF, il sera automatiquement pris en compte par la PAJE.

